

**Décret n° 2-19-40 du 17 joumada I 1440 (24 janvier 2019) fixant
le modèle-type du schéma directeur de la déconcentration administrative**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution, notamment ses articles 90 et 92 ;

Vu le décret n° 2-17-618 du 18 rabii II 1440 (26 décembre 2018) portant charte nationale de la déconcentration administrative, notamment son article 20 ;

Sur proposition du ministre de l'intérieur, du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique,

Après délibération en Conseil du gouvernement réuni le 17 joumada I 1440 (24 janvier 2019),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – En application des dispositions de l'article 20 du décret susvisé n° 2-17-618, le modèle-type du schéma directeur de la déconcentration administrative est fixé en annexe du présent décret.

ART. 2. – Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 17 joumada I 1440 (24 janvier 2019).

SAAD DINE EL OTMANI.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

ABDELOUAFI LAFTIT.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

MOHAMED BENCHAAABOUN.

*Le ministre délégué auprès
du Chef du gouvernement, chargé
de la réforme de l'administration
et de la fonction publique,*

MOHAMMED BENABDELKADER.

*

* *

Annexe**Modèle-type du schéma directeur de la déconcentration administrative****Département ministériel:****Au titre de l'année**

- 1- Premier axe: Les attributions, notamment celles de nature décisionnelle à transférer aux services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région et de la préfecture ou de la province, selon les règles de répartition des attributions prévues par les articles 14, 15 et 16 du décret précité n° 2-17-618

Inventaire de l'ensemble des attributions et des prérogatives dévolues aux services centraux en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur	Inventaire des attributions, des prérogatives et des missions à transférer aux services déconcentrés de l'Etat, au niveau de la région de :		
	Première année	Deuxième année	Troisième année

Inventaire de l'ensemble des attributions et des prérogatives dévolues aux services centraux en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur	Inventaire des attributions, des prérogatives et des missions à transférer aux services déconcentrés de l'Etat au niveau de la préfecture ou de la province de :		
	Première année	Deuxième année	Troisième année

2- Deuxième axe : Les attributions qui peuvent faire l'objet de délégation aux services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région et de la préfecture ou de la province

Inventaire de l'ensemble des attributions et des prérogatives dévolues aux services centraux en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur	Inventaire des attributions, des prérogatives et des missions qui peuvent faire l'objet de délégation aux services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région de:		
	Première année	Deuxième année	Troisième année

Inventaire de l'ensemble des attributions et des prérogatives dévolues aux services centraux en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur	Inventaire des attributions, des prérogatives et des missions qui peuvent faire l'objet de délégation aux services déconcentrés de l'Etat au niveau de la préfecture ou de la province de :.....		
	Première année	Deuxième année	Troisième année

3- Troisième axe: Répartition des ressources humaines entre les services centraux et les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région et de la préfecture ou de la province

Répartition des ressources humaines entre les services centraux et les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région							
Corps (interminis- tériels/ soumis à des statuts particuliers)	Adminis- tration centrale	Services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région de:					
		Première année		Deuxième année		Troisième année	
		Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre

Répartition des ressources humaines entre les services centraux et les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la préfecture ou de la province

Corps (interminis tériels/ soumis à des statuts particuliers)	Adminis- tration centrale	Services déconcentrés de l'Etat au niveau de la préfecture ou de la province de:					
		Première année		Deuxième année		Troisième année	
		Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre

4- Quatrième axe: Répartition des ressources financières entre les services centraux et les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région et de la préfecture ou de la province

Répartition des ressources financières entre les services centraux et les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région							
Ressources financières	Administration centrale	Services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région de :					
		Première année		Deuxième année		Troisième année	
		Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre

Répartition des ressources financières entre les services centraux et les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la préfecture ou de la province

Ressources financières	Administration centrale	Services déconcentrés de l'Etat au niveau de la préfecture ou de la province de:					
		Première année		Deuxième année		Troisième année	
		Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre	Situation actuelle	Objectifs à atteindre

5-Cinquième axe: Définition des objectifs à réaliser par les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région, et de la préfecture ou de la province au regard des attributions qui leur seront transférées, et les indicateurs de mesure de leur performance dans la réalisation de ces objectifs

Définition des objectifs à réaliser par les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région de au regard des attributions qui leur seront transférées, et les indicateurs de mesure de leur performance dans la réalisation de ces objectifs

Objectif n° 1 :

Détermination des indicateurs de mesure des performances pour la réalisation dudit objectif				
Indicateur	Unité de mesure	Années		
		Première année	Deuxième année	Troisième année
Indicateur n° 1:.....				
Indicateur n°2:.....				
Indicateur n° 3 :.....				

Objectif n°2 :.....

Détermination des indicateurs de mesure des performances pour la réalisation dudit objectif				
Indicateur	Unité de mesure	Années		
		Première année	Deuxième année	Troisième année
Indicateur n° 1:.....				
Indicateur n°2:.....				
Indicateur n° 3 :.....				

.....

.....

Définition des objectifs à réaliser par les services déconcentrés de l'Etat au niveau de la province ou de la préfecture de au regard des attributions qui leur seront transférées, et les indicateurs de mesure de leur performance dans la réalisation de ces objectifs

Objectif n° 1 :

Détermination des indicateurs de mesure des performances pour la réalisation dudit objectif				
Indicateur	Unité de mesure	Années		
		Première année	Deuxième année	Troisième année
Indicateur n° 1:.....				
Indicateur n°2:.....				
Indicateur n° 3 :.....				

Objectif n° 2:.....

Détermination des indicateurs de mesure des performances pour la réalisation dudit objectif				
Indicateur	Unité de mesure	Années		
		Première année	Deuxième année	troisième année
Indicateur n° 1:.....				
Indicateur n°2:.....				
Indicateur n° 3:.....				

.....

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6746 *bis* du 18 jourmada I 1440 (25 janvier 2019).